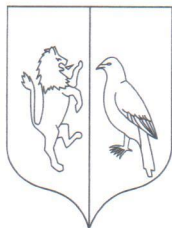


COMMUNE
DE

Neuille-les-Dames

01400

NEUVILLE-LES-DAMES, LE



ARRETE du MAIRE

N° arrêté : A/2019/046

OBJET – Réglementation temporaire de la circulation pour des travaux sur un transformateur, VC 6 dite de Charmont (lieu-dit Les Honches) le 12 mars 2019

L'adjoint au maire délégué,

VU l'arrêté de délégations aux adjoints du 22/07/2016,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213--1,

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, modifiée,

VU la demande en date du 28 février 2019, formulée par l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST PAB, représentée par M. PERDRIX Christophe, Rue Suzanne Valadon à 01000 Bourg-en-Bresse,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la VC 6 dite de Charmont, pour permettre la réalisation de travaux sur un transformateur au lieu-dit Les Honches le 12 mars 2019,

ARRETE

Article 1er – Pour permettre la réalisation de travaux sur un transformateur au lieu-dit Les Honches, la circulation des véhicules sera réglementée de la façon suivante, selon les nécessités du chantier, **le 12 mars 2019** :

- Voie communale n° 6 dite de Charmont :

- circulation interdite (route barrée), entre la Route de Condeissiat (RD 64) et la voie communale n° 17 Charmont/Ambrian.

Article 2 – La déviation des véhicules s'effectuera par la Route de Condeissiat (RD 64) et la voie communale n° 104 dite de Chavot. Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

Article 3 – La signalisation de la présente réglementation et de la déviation sera mise en place par l'entreprise ENEDIS-DRSIR-TST PAB.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie. Ampliation sera adressée à :

- Entreprise ENEDIS-DRSIR-TST PAB (courriel : christophe.perdrix@enedis.fr);
- Communauté des brigades de gendarmerie de Chatillon-sur-Chalaronne/Vonnas, 01400 Chatillon-sur-Chalaronne (courriel),
- Centre de secours de Neuville-les-Dames (courriel),
- Service technique municipal.

A Neuville-les-Dames, le 02 mars 2019

L'adjoint délégué,

Acte rendu exécutoire après

- publication et notification le 02/03/2019

Le maire,


Jacques PETIT